

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CSE SSCT
ORLOG SAINT LAURENT BLANGY
Du 29 MARS 2023

Début : 10 h 00

Fin : 12 h 15

Membres de la Direction présents :

Gregory DELASSUS : Directeur de Site
Florence DUBOIS : Chargée des Ressources Humaines

Membres du CSE / DS présents :

Patrice DELABROY : Titulaire collègue 1 / Délégué syndical FO
Céline GALLET : Titulaire collègue 1
Cynthia MURA : Titulaire collègue 1
David MROCKOWSKI : Titulaire collègue 1
Melvin LORION : Titulaire collègue 1 / Délégué syndical CGT
Frédéric DENHEZ : Titulaire collègue 2
Patrick REGNIER : Titulaire collègue 1
Slyman LORION : Titulaire collègue 1
Bertrand ROUSSEL : Titulaire collègue 1
Kevin DUMONT : Titulaire collègue 1

Membres du CSE / DS absents :

Laurent DEGOSSE : Suppléant collègue 2 / Délégué syndical CFDT

Invités : Dr DECOSTER Catherine Médecin du travail

Supports et documents utilisés :

- Comparatif des indices pour les paliers des primes de productivité
- Note information sur le foot salle organisé par le CSE
- Devis WENGEL
- Devis formation SSCT
- Facture Formation économique titulaires CGT

Réponses Questions :

1) CGT-FO – CFDT : Approbation des comptes rendus.

Le compte rendu du CSE de janvier 2023 est approuvé.

2) CGT-FO-CFDT : Bilan effectifs

	Effectif comptabilisé en mars 2023
Ouvrier / Employé	152
Agent de maitrise	17
Cadre	4
Total	173

Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre de contrat pro et apprentissage
152	19	2

3) CGT-FO-CFDT : Bilan économique

Le bilan économique du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 est provisoire en attente de validation des CAC.

Les informations ont été mises à jour sur la BDESE et mis à connaissance des élus.

Chiffre d'affaires	10 405 242 euros
Bénéfices constatés	243 166 euros
Montant des actifs nets d'amortissements et d'immobilisation	2 313 687 euros
Capitaux propres	1 990 117 euros
Montant des emprunts et des dettes financières	2 998 074 euros
Impôts et taxes	235 504 euros
Charge salariale globale	5 117 043 euros

4) CGT-FO-CFDT : Budget Orlog et répartition

Le budget de 2023 / 2024 s'élève à 10 912 241 euros.

Répartition :

- TUL : 2 115 785 euros
- TCO : 4 292 088 euros

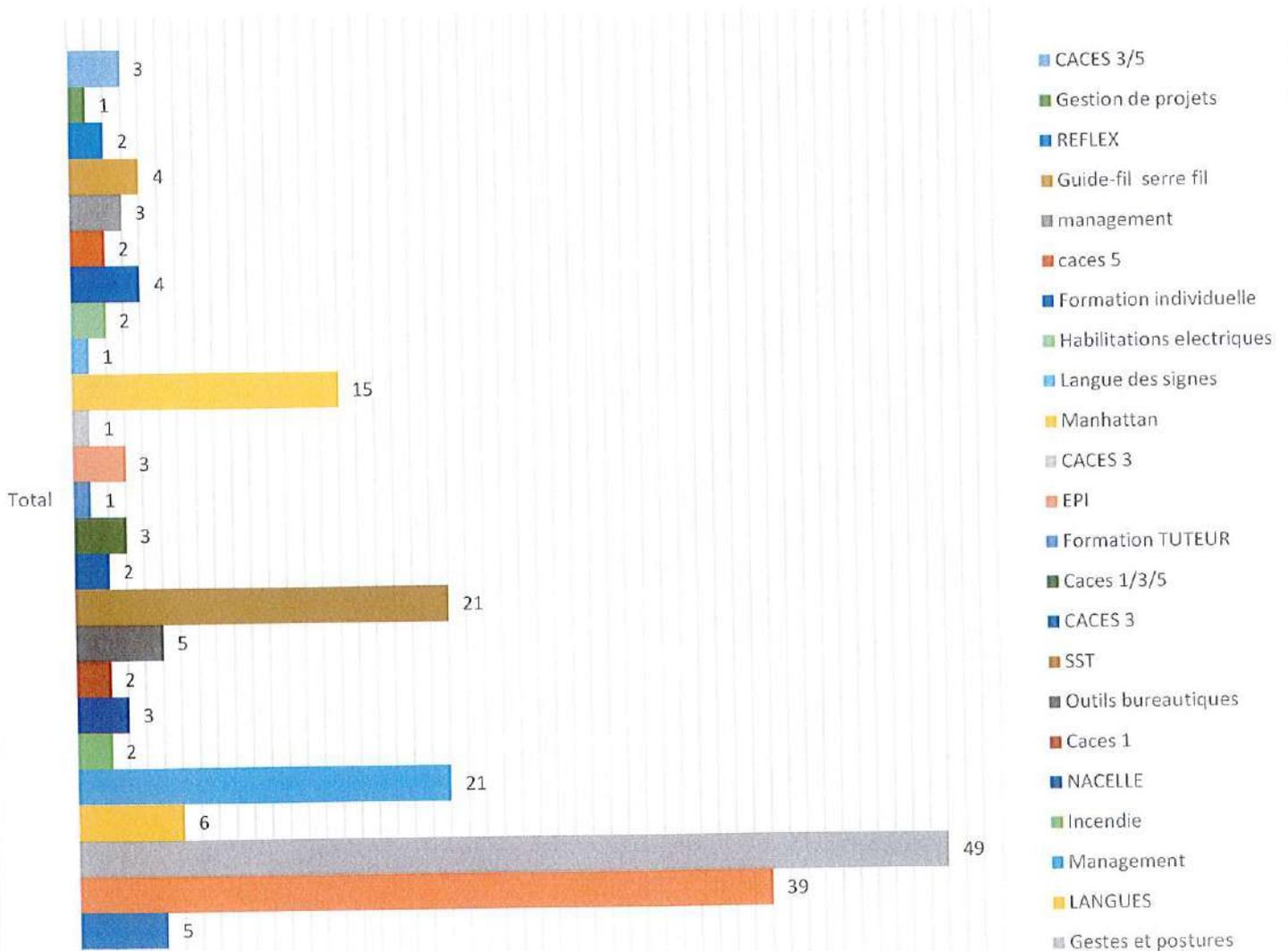
- WEB : 1 514 987 euros
- PUER : 1 973 295 euros
- TAMBOOR : 121 143 euros
- TVX : 117 285 euros
- RETOURS : 205 094 euros
- MARKETING : 103 296 euros

469 268 euros de relocation bâtiment prix en compte dans le budget qui est refacturé à BBLOG.

5) FO : Bilan EAD

A ce jour 147 EAD et EP ont été effectués, il manque 14 EAD et EP dont salariés de longues absences.

1) Bilan des demandes de formation



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52

2) Les souhaits d'évolution

Pilote	
Expédition	3 personnes
WEB	2 personnes
GDS	1 personne
TCO	4 personnes
TUL PUER	1 personne
Réception	1 personne

Chef d'équipe	
Nuit	1 personne
WEB	1 personne
TCO	3 personnes
TUL PUER	1 personne
Réception	1 personne

Le ressenti des salariés au sein de Orlog est bon, beaucoup se plaisent chez Orlog, et se projettent à long terme chez nous. Majoritairement les salariés veulent continuer à progresser sur leur poste de travail actuel et certains d'entre eux également souhaitent évoluer à moyen ou long terme si cela est possible.

La direction encourage les salariés voulant évoluer à postuler lors des appels à candidature quand un poste se libère.

En 2022, il y eu différente promotion interne de salarié qui ont évolué vers un poste de pilote ou de chef d'équipe ce qui marque bien l'intention de la direction de promouvoir en interne quand cela est possible.

6) CGT-FO-CFDT : Quand aurons-nous le montant de la prime de participation bénéfiques, ainsi que la prime d'intéressement ?

Le montant de la participation bénéfiques et intéressement seront connus lorsque les CAC auront validé le bilan comptable.

7) FO : Serait-il possible d'avoir le détail des productions journalières sur la fiche de paie ?

Cela n'est pas possible, c'est un bulletin de paie, avec des données de salaire au global, nous ne pouvons pas mettre un détail des productions journalières.

De plus, il n'est pas possible de saisir ces données sur le logiciel de paie.

8) CGT-FO : Certains salariés ont perçu une prime de production de 1€...le point hebdomadaire des chefs d'équipe concernant la production envers les salariés est-il fait ?

FO relate que certains salariés obtiennent de très petite prime (1€/ mois), et estime que les productions sont trop hautes.

La direction rappelle que 40€ des primes ont été reversés dans le salaire, et qu'elle a baissé le pallier des primes de production, ce que nous verrons en fin de réunion. (Questions 19)

Elle va s'assurer aussi que les chefs d'équipe qui ne respectaient pas le point hebdomadaire, le fassent de nouveau.

9) CGT-FO : Pourquoi un élu, à la suite d'une remontée d'un salarié auprès d'un chef d'équipe, se voit convoquer par la chargée RH ?

La direction nous répond que nous pouvons être amenés à nous voir pour avoir des réponses à des questions ou tout simplement pour échanger ensemble sur certains points ou remontées que nous avons vu.

Les élus avaient mis cette question par rapport au fait qu'un élu soit reçu après avoir posé des questions à un chef d'équipe pour exercer son rôle. Il y a eu des quiproquos sur ce qu'il a été dit, et cela a porté à confusion. Certains chefs d'équipe se sentent agressés alors que les élus ne font que poser des questions ou se renseigner sur un potentiel problème. De ce fait, les élus ne savent plus s'ils doivent aller voir un chef d'équipe seul, donc sans témoin et risque de déformation des propos tenus, ou accompagné d'un autre élu.

10) CGT : La réponse définitive des dates de congés d'été est donnée fin mars. Peut-on anticiper afin de donner une réponse définitive en janvier ?

C'est beaucoup trop tôt en janvier, le fonctionnement actuel permet aux salariés d'avoir connaissance des dates de leur congés payés pour la période estivale en temps et en heure.

La direction rappelle qu'elle est arrangeante concernant les salariés ayant réservé leur vacance bien en avance.

11) CGT : Sur quels critères vous basez-vous concernant les modifications des dates de congé de certains salariés ? Elaboration d'un accord.

Il y a des salariés qui n'avaient pas mis au moins 2 choix de dates de congés payés pour cet été, comme précisé sur la feuille, de ce fait, on leur a demandé de mettre 2 souhaits.

Dans tous les cas, les critères seront, l'ancienneté et si le salarié à des enfants en vacances sur la période.

12) CGT : Une fois de plus, un justificatif a été demandé à un salarié voulant prendre une journée de congé, pourquoi ?

Aucun justificatif n'a été demandé, sur la demande précisée en CSE.

13) CGT : Quand est-il du plan d'action concernant les cartons vides dans les cellules Q et R

La règle a été rappelé à l'ensemble des équipes, cependant il peut y avoir des contrôles aléatoires, de la part des chefs d'équipe, et la personne n'ayant pas retirée les cartons vides à plusieurs reprises, peut se voir être sanctionnée.

14) Organisation d'un foot salle du CSE.

La proposition d'une organisation d'un foot salle a été voté par la majorité des élus (Voir affiche ci-joint).

Le cout de la location de deux terrains pour 2h est de 360€. Le cout des lots est d'environ 135 €.

Les factures seront présentées à la prochaine réunion CSE.

15) Présentations du devis pour la formation SSCT des élus CGT.

Melvin a présenté au CSE, un devis pour la formation SSCT pour les membres titulaires et suppléants qui sera pris en charge par l'employeur. Le prix de la formation est raisonnable, il doit revenir vers la Direction avec un devis qui prévoit la formation pour l'ensemble des élus de la CGT (8 personnes au total).

La direction rappelle, que FO et CFDT doivent également prévoir cette formation cette année, qui sera également pris en charge par l'employeur. Une partie des élus FO ont déjà suivi la formation en 2022.

Si un élu titulaire ou suppléant refuse de faire la formation SSCT, il devra faire un écrit stipulant son refus de participer à celle-ci.

16) Présentation de la facture formation CSE des élus CGT.

La facture du CSE pour la formation économique des titulaires CGT est de 4252.50 euros qui sera payer par le budget fonctionnement.

17) Ajout de 3 cartes illicado d'une valeur de 60 € pour le tirage au sort organisé par le CSE pour la ST valentin.

Les élus ont décidé d'ajouter au tirage au sort de la St valentin (vu à la précédente réunions CSE) les trois dernières cartes illikado restantes, commandées pour les salariés à l'occasion de Noël.

Les gagnants ont déjà été affichés et les lots distribués.

18) Présentations du devis Wengel pour la mise en place d'un site internet.

Le secrétaire et le trésorier ont présenté un devis concernant la mise en place d'un site internet.

L'ensemble des élus et le président du CSE sont pour la mise en place du site internet.

Un site, ainsi qu'une application seront créés pour les salariés d'Orlog uniquement, avec identifiant et mot de passe. Il permettra entre autres, de numériser les PV de réunions, de faire des sondages auprès des salariés sur des propositions d'activités sociales et culturelles par exemple, d'afficher les organisations du CSE, les avantages du CSE, les élus ainsi que leur adresse mail et numéro pour ceux qui le désirent, pour les contacter en cas de besoin.

Les salariés pourront aussi basculer sur le site Wengel, et commander leurs places de cinémas (actuellement Cinéville à Hénin-beaumont) directement sur le site avec la remise du CSE appliquée, plus besoin de transaction avec les élus.

Les informations vous seront transmises dès sa mise en place.

19) Palier des indices des primes de productivité.

La direction nous a présenté les nouveaux indices de productivité par services, afin de comparer les modifications apportées en faveur des salariés. (Voir feuille productivité ci-joint)

20) Notification de la signature de l'accord NAO 2023.

L'accord NAO a été signé par l'ensemble des DS de Orlog le 24 mars 2023. Il a été mis en affichage sur les panneaux des représentants du personnel.

Partie Sécurité :

1) CGT-FO-CFDT : Bilan AT et AM.

La direction nous informe que le nouveau taux de cotisation pour les AT / MP impacté sur les bulletins de paie est de 7.11 % pour 2023.

Bilan des AT depuis le 01/01/2023 :

CDI & CDD					
Mois	Nombre d'AT total	Nb d'AT avec arrêt	Nnb de jours d'arrêt total suite AT	Taux de Fréquence	Taux de Gravité
Janvier	1	1	56	55,15	3,09
Février	2	2	49	98,97	2,42

- Janvier : Malaise service PUER
- Février : Douleur Poignet en GDS + Foulure Cheville en TUL

Info formation : 2 sessions de formation Gestes et Postures ont eu lieu le 03 et 10 mars 2023 sur le site dispensé par la médecine du travail.

D'autres dates de formation sont prévues sur 2023, la direction est en attente de la médecine du travail.

Info prévention : Un Faast Truck en collaboration avec CRIT Arras est intervenu sur site le 02 mars 2023 pour réaliser de la prévention auprès des équipes de Orlog sur l'addictologies.

90 personnes ont pu participer aux ateliers ludiques de prévention effectués par le Faast Truck.

La direction a eu un bon retour sur cette intervention, pour rappel Orlog avait déjà fait venir un Faast Truck en 2022 pour une chasse aux risques.

Bilan des Arrêt maladie non professionnelle depuis janvier 2023 :

Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 22/03/2023			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	10 064.00	609.00	6.05

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 22/03/2023					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	22	26	7	8	

2) CGT-FO : Un point sécurité quotidien de la part des chefs d'équipe peut-il être mis en place ?

La question réellement posée : Un tour quotidien pour remonter les « risques » qui pourraient être apparents sur le site ?

Les chefs d'équipes vont faire dès à présent un tour quotidien.

Le Dr DECOSTER intervient pour préciser que les élus en tant que membre du CSE, ne doivent pas hésiter à rappeler les règles de sécurité à respecter aux salariés afin d'assurer la sécurité de tous.

3) FO : Peut-on indiquer un sens de circulation dans l'entrepôt ?

La direction va voir avec le client s'il est possible de mettre des flèches de circulation, afin de rappeler le sens de circulation des chariots sur les grands axes de circulation.

De plus La direction rappelle que la règle est de donner toujours la priorité au cariste de caces 5.

Le rappel sur la priorité et le sens de circulation sera également transmis lors de la délivrance de l'autorisation de conduite.

4) FO : Pour un nouvel arrivant ayant leur CACES, peut-on mettre en place un suivi d'une ou

deux heures afin de valider son comportement ainsi que le respect des règles de sécurité ?

La direction regarde pour mettre en place un test sur le chariot lors de la journée d'intégration réalisée par le tuteur.

5) CGT-FO-CFDT : Quand les chaises au TCO vont-elles être changées, ainsi que les repose-pieds ?

Nous ne rencontrons pas de problème avec les chaises du TCO à notre connaissance, les repose pied ont été mis à hauteur et réparés.

Les élus confirment que les réparations ont bien été réalisées.

6) CGT : Peut-on mettre en place des tables robotisées au niveau des ruchers ? (Table réglable en hauteur)

Cela n'est pas prévu au budget. On peut le proposer au prochain budget pour l'année prochaine.

Le Dr DECOSTER propose de demander des aides à la CARSAT.

7) CGT : Peut-on demander à recevoir les palettes de meubles directement gerber l'une sur l'autres ?

Afin d'éviter de la manutention lourde, la direction va voir avec les imports d'Orchestra s'il est possible de trouver une solution à cela.

8) CGT-FO : Peut-on avoir des tires-palettes électriques pour les préparateurs au TUL par rapport aux nouveaux systèmes par éclatement ?

Pour le moment cela n'est pas prévu, la direction a acheté des transpalettes manuels, pour réaliser dans un premier temps les tests.

9) FO-CFDT : Peut-on mettre des crochets au niveau des portes de quai pour les clés ?

Des crochets ont déjà été mis il y a quelques temps sur les quais en cellule M et nous allons mettre des crochets à chaque quai qui est utilisé en réception ou expédition.

Le Dr DECOSTER intervient en rappelant qu'il faut penser à s'échauffer avant réaliser le travail, qu'il est important de faire attention aux gestes et postures même quand on est jeune et surtout quand on est jeune pour réduire les risques de TMS.

De plus, en logistique il est fortement recommandé de pratiquer une activité sportive pour avoir une bonne condition physique.

Dr DECOSTER indique aussi, qu'il pourra être possible de réaliser des stands au sein de Orlog sur différentes thématiques afin de sensibiliser les salariés sur celles-ci.

Melvin LORION
Secrétaire du CSE



Gregory DELASSUS
Président du CSE

